CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E161240** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2023**

ÉDITÉ LE **14/11/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/11/1973
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/06/2016
Capital : 228 055

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 785108077

Siret : **785 108 077** **00088**
Code NACE : 9529Z
Numéro caisse de congés payés : CONV METAL
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141835057
Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00020066LI21A
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : **GARANKA ILE DE FRANCE SAS (AGENCE)**

9 BIS RUE DU LIÈGE
ZA DE LA PETITE VILLEDIEU
78990 ELANCOURT

Téléphone : 01 30 51 75 85 **Fax :**
Portable :
Site Internet : www.garanka.fr
E-mail : contact-elancourt@garanka.fr
Responsabilité légale :
NATHAN MARC PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/11/2020
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.